

appa

ASSOCIATION
DES PSYCHOTHÉRAPEUTES
PSYCHANALYTIQUES
DU QUÉBEC

Procès-verbal de l'Assemblée Générale de l'A.P.P.Q. tenue le 26 mai 1994, au 39 Ouest, Boul. Guoin, Montréal.

Présences:

Nicole Lanouette	François Gauthier
Réal Laperrière	Diane Latendresse
Anita Charest	Denise Bourgault
Suzanne Tremblay	Thérèse Nadeau
Genevière Mennasemay	Colette Leblanc
Marie-Ange Khandjian	Cécile Dionne
Marta Pagola	Monique Sabourin
Francesco Sinatra	Bernard Beaudry
Suzanne Allard	Pierre Létourneau.

1. Ouverture de l'assemblée:

L'assemblée est ouverte à 20:00 heures par Nicole Lanouette, présidente.

2. Adoption de l'ordre du jour:

L'adoption de l'ordre du jour tel que soumis par la présidente, Nicole Lanouette, est proposée par Monique Sabourin appuyée par Diane Latendresse. Adopté à l'unanimité.

3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 10 juin 1993:

L'adoption du procès-verbal est proposée par François Gauthier, appuyée par Denise Bourgault. Adopté à l'unanimité.

4. Informations:

Nil.

5. Rapport du comité exécutif:

Nicole Lanouette fait la lecture du rapport déjà rédigé.

5. Rapport du comité exécutif.....:

Certains points suscitent la discussion:

1-Réunion spéciale:

Il s'agissait d'un projet de rencontre pour discuter de la question du "psychanalytique" à l'A.P.P.Q.. Une seule personne a répondu à l'invitation du comité exécutif de participer à l'élaboration de cette rencontre. Francesco Sinatra maintient que ce débat est toujours d'actualité et il souhaite qu'il ait lieu à l'automne. Nicole Lanouette suggère de tenir ce débat sous une autre formule, de façon à susciter davantage l'intérêt des membres sur cette question du psychanalytique.

2-Révision des critères d'admission:

Ce sujet provoque une assez longue discussion. Francesco Sinatra affirme qu'une entrevue lors de l'admission du candidat s'avère fondamentale. Geneviève Mennasemay demande si le comité exécutif a pris une décision à ce sujet. Nicole Lanouette parle d'ambiguïté mais Anita Charest rappelle que le comité exécutif en est venu à la décision qu'il n'y ait pas systématiquement une entrevue avec chaque candidat mais que la décision d'en faire une ou pas soit laissée à la discrétion du comité d'admission. Geneviève Mennasemay et Réal Laperrière répondent aux questions de Francesco Sinatra concernant le fonctionnement actuel du comité d'admission. Bernard Beaudry réfère au procès-verbal de l'assemblée générale du 21 mai 1992 où il est écrit: "...une entrevue d'évaluation avec le candidat a été aussi ajoutée à la procédure d'admission. Cette rencontre qui était occasionnelle deviendra une procédure normale d'admission". Pierre Létourneau trouve intéressante l'idée d'une entrevue avec chaque candidat et se demande ce qui s'oppose à sa mise en application. Denise Bourgault lui répond que l'ajout du coût de cette entrevue pour le candidat est un obstacle à l'établissement de cette pratique courante.

Un membre de l'assemblée s'informe sur le nombre de demandes acceptées et refusées annuellement par le comité d'admission. Selon François Gauthier une vingtaine de demandes seraient d'abord éliminées lors d'une première demande d'information téléphonique, puis selon Réal Laperrière, une vingtaine de dossiers sont portés à l'étude annuellement. Sur ce, une dizaine de candidats satisfont immédiatement aux critères d'admission. Dans l'ensemble, il y a environ dix nouvelles admissions par année à l'A.P.P.Q..

De plus, Réal Laperrière évalue que l'entrevue du candidat n'apparaît pas un problème de surcharge pour les membres du comité d'admission mais pose plutôt la question du sens et de l'utilité de cette démarche. S'agirait-il alors d'une entrevue de sélection ou d'une entrevue d'accueil? Pierre Létourneau et Francesco Sinatra parlent de la possibilité pour le candidat de témoigner de son expérience analytique. Monique Sabourin avoue avoir souhaité une rencontre avec un membre du comité en guise d'introduction, d'accueil à l'A.P.P.Q..